

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 février 2010**

Décision n° **B-2010-1397**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un avenant au marché public

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er février 2010

Compte-rendu affiché le : 9 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bouju, Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.).

Absents non excusés : MM. Charrier, Charles, Rivalta.

Bureau du 8 février 2010**Décision n° B-2010-1397**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Mission de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un avenant au marché public**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0016 en date du 13 mai 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine.

Ce marché a été notifié sous le n° 083366Q, le 9 juillet 2008 au groupement d'entreprises Aurea sas architecture/Clément Vergely Architecture/Voutay sas/Barbanel/Cabinet AEEI/Altech Ingénierie Cuisine/Cabinet Génie Acoustique, pour un montant de 394 879 € HT, soit 472 275,28 € TTC.

Par courrier en date du 12 janvier 2010, la société Soho SA située 60, rue Racine à Villeurbanne (69100), a informé la Communauté urbaine que, par acte enregistré au registre du Commerce de Lyon le 18 décembre 2009, la société Aurea a été dissoute et que son patrimoine a fait l'objet d'une transmission universelle à son actionnaire unique, la société Soho. En conséquence, afin que l'exécution du présent marché puisse être poursuivie, il convient de procéder à un transfert du marché de la société Aurea dissoute à la société Soho.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

DECIDE

1° - Approuve le transfert du marché de la société Aurea dissoute à la société Soho.

2° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 083366Q conclu avec le groupement d'entreprises Aurea sas Architecture/Clément Vergely Architecture/Voutay sas Barbanel/Cabinet AEEI/Altech Ingénierie Cuisine/Cabinet Génie Acoustique concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2010.